

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture de la maternité de l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot Question écrite n° 7113

Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la menace de fermeture de la maternité de l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot, suite à la mise en application de la loi « Rist » durant le mois d'avril 2023. La situation est aujourd'hui alarmante dans le département du Lot-et-Garonne et plus particulièrement dans la circonscription de Mme la députée du Villeneuvois. On posséde au sein du département une seule maternité de niveau 2, située à l'hôpital d'Agen. Cette maternité survivait grâce à l'utilisation de pédiatres et spécialistes intérimaires, avec des gardes surpayées. La mise en application de la loi « Rist », portée et votée en 2021, menace aujourd'hui le très précaire équilibre médical de ce département. Il manque à ce jour « 6 jours de gardes » à combler pour la maternité de l'hôpital d'Agen pour le mois d'avril 2023 et les intérimaires ne souhaitent plus se rendre en Lot-et-Garonne suite au plafonnement des tarifs de gardes. L'hôpital d'Agen risque fortement de manquer de praticiens et ce sont ceux de Villeneuve-sur-Lot qui seraient réquisitionnés pour tenir les gardes à Agen, privant ainsi les habitants de ma circonscription d'accès à leur maternité. Ce sont trop souvent les territoires les plus ruraux qui pâtissent les premiers des dysfonctionnements des services étatiques. Mme la députée tient à rappeler que la sécurité et la santé des mères et des enfants dépendent en grande partie de la proximité et de la facilité d'accès à ces spécialistes. Mme la députée demande à M. le ministre quelles solutions il envisage pour pallier le désintéressement des intérimaires pour les territoires ruraux. Elle souhaite savoir s'il peut s'engager à ce que la maternité de Villeneuve-sur-Lot, plus grande ville de la circonscription de Mme la députée, ne se retrouve pas contrainte de fermer suite à la promulgation de la loi « Rist ».

Données clés

Auteur: Mme Annick Cousin

Circonscription: Lot-et-Garonne (3e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7113
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 avril 2023, page 3274

Question retirée le : 18 avril 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)